

[Texte]

difficult to answer because I think it is fair to say that Dr. Hudecki made the point of his own opinion on the subject.

The Chairman: Dr. Hudecki.

Mr. Hudecki: That is exactly the point that I made. It is the ones who are working within the field who see this happening, and I think they are the ones who have to remedy it. What I am asking is that the system recognize that situation and that, in particular, steps be taken when they are negotiating with the province to support them. If it is necessary to increase the amount of support that the provinces require to meet the needs of these people, I think it should be done. I think the system is turning a blind eye to what is happening. If it continues, you will find there will be more and more people wanting extra special treatment who will have to go offshore, go out of the country in order to get it. What we want is to keep what we have, and there is a way of doing it.

This is the only statement that I would like to make, because there is very, very little reference to this category, to the quality of care that is expected of the Canadian public and the Canadian public deserves. Along that line, even some of the well-trained people whom we are training in the country under this system are filtering out by taking examinations and qualifying themselves to practice in other fields.

I am just asking that we be aware that this is a problem; it is a continuing problem. There is a solution within the system.

The Chairman: Madam Minister, any further comments on that?

Madam Bégin: Maybe one more, Mr. Chairman. If doctors as a profession, as a group, want to discuss another mode of remuneration, other than fee for service, which would include components, mind you, very difficult to assess, as special competence, they are free to do so, to introduce that element in their discussion with the provinces. It is really for them and the provinces to settle that. We do not interfere with that at all.

However, I think it is fair to say that, historically and geographically, countries have not wanted to touch with a 10-foot pole the question of competence, of assessing competence of individuals, because it is over other individual members of the same profession. How would you do that? But nothing in the act prevents them, if a technique is devised, to approach that question.

[Traduction]

supplémentaires et qui ne ressentent pas le besoin d'en demander pour nous donner le meilleur d'eux-mêmes. Voilà ce que je voulais vous dire. C'est une question à laquelle il est difficile de répondre dans la mesure où, à mes yeux, M. Hudecki, on peut bien le dire, a surtout fait valoir son propre point de vue.

Le président: Monsieur Hudecki.

M. Hudecki: Précisément. Ce sont ceux qui exercent leur métier qui constatent cette évolution et je crois que ce sont précisément ceux-là qui doivent y apporter remède. Je demande simplement que le système reconnaisse cette réalité et, en particulier, que certaines mesures soient prises au moment des négociations entre les praticiens et la province pour aider les premiers. S'il faut pour cela relever le niveau du soutien financier dont auraient besoin les provinces pour y donner satisfaction, pour moi, il faut le faire. J'ai le sentiment que notre système actuel fait l'autruche et refuse d'admettre la réalité. Si cela continue, vous vous rendrez rapidement compte qu'il y a de plus en plus de gens ayant besoin de soins très particuliers qui devront aller à l'étranger pour les obtenir. Ce que nous voulons, c'est conserver ce que nous avons déjà et il est possible d'y arriver.

C'est là la seule chose que je voulais faire valoir, dans la mesure où l'on fait extrêmement peu allusion à cette catégorie de spécialistes, à cette catégorie de soins que la population canadienne mérite et dont elle a d'ailleurs besoin. Dans le même ordre d'idées, certains des spécialistes que nous formons nous-mêmes ici au Canada dans le cadre du système, nous glissent entre les doigts en passant des examens et en se faisant accréditer pour exercer dans d'autres domaines.

Je vous demande simplement d'être conscients de l'existence d'un problème, d'un problème récurrent. Le système toutefois se prête à une solution.

Le président: Madame le ministre, auriez-vous autre chose à ajouter?

Mme Bégin: Une dernière chose peut-être, monsieur le président. Si les médecins qui constituent une profession, un groupe, veulent discuter d'une autre formule de rémunération, et je ne parle pas des honoraires à l'acte, une rémunération qui, ne vous en déplaise, sous-tendrait certains éléments extrêmement difficiles à évaluer, par exemple la compétence spéciale, ils sont parfaitement libres de le faire, ils sont parfaitement libres d'en parler lors de leurs discussions avec les autorités provinciales. En fait, c'est un contentieux qui doit être réglé entre les médecins et la province et nous ne nous ingérons absolument pas du tout dans ce processus.

En revanche, il faut ajouter, j'imagine, que d'un point de vue historique comme géographique, aucun pays n'a jamais voulu toucher, même avec des pincettes, la question de la compétence professionnelle, la question de l'évaluation de la compétence professionnelle, parce qu'il s'agit d'un domaine qui appartient aux confrères faisant partie du même groupe professionnel. Comment voulez-vous procéder? Par contre, rien dans le texte de loi ne les empêcherait de s'en charger eux-mêmes à condition de mettre au point les moyens nécessaires pour le faire.